



**PRÉFET
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des Politiques Publiques**

Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

N ° 2221/ 2026

ARRÊTÉ

déclarant cessibles, au profit de la Région Auvergne-Rhône-Alpes agissant pour le compte de l'État, les parcelles concernées par le projet de contournement nord-ouest de Vichy par la route nationale n°209

**Le Préfet de l'Allier
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles L.132-1 et suivants, R.132-1 et suivants, et R.221-1 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs du préfet, à l'organisation et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les départements ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu l'arrêté n° 3066/2023 du 15 décembre 2023 déclarant d'utilité publique les travaux du contournement nord-ouest (CNO) de Vichy par la route nationale n° 209 traversant les communes de Bellerive-sur-Allier, Charmeil, Creuzier-le-Neuf, Espinasse-Vozelle, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Rémy-en-Rollat et Vendat, emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes de Bellerive-sur-Allier, Charmeil, Espinasse-Vozelle, Saint-Rémy-en-Rollat et Vendat ;

Vu la décision ministérielle du 4 janvier 2023 déterminant la liste des autoroutes, routes et portions de voies qui sont transférées ou mises à disposition en application des articles 38 et 40 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 ;

Vu la convention relative à la mise à disposition à titre expérimental par l'État à la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'une partie du réseau routier national, signée le 24 janvier 2024, intégrant les routes nationales n° 7 et n° 209, faisant l'objet de l'enquête parcellaire à venir ;

Vu la délibération du 27 juin 2025 de la commission permanente du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, approuvant le recours à une procédure d'expropriation nécessaire aux acquisitions foncières pour le projet, et ayant autorisé Monsieur le Président du Conseil régional à solliciter l'ouverture de l'enquête parcellaire relative à l'opération en vue d'obtenir l'arrêté de cessibilité ;

Vu l'enquête parcellaire organisée par arrêté préfectoral n° 1895/2025 en date du 5 septembre 2025 sur le territoire des communes de Bellerive-sur-Allier, Charmeil, Creuzier-le-Neuf, Espinasse-Vozelle, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Rémy-en-Rollat et Vendat, pour la réalisation des travaux du contournement nord-ouest de Vichy par la route nationale n° 209 ;

Vu le rapport et les conclusions favorables du 6 novembre 2025 de la commission d'enquête désignée pour conduire l'enquête parcellaire précitée ;

Vu l'arrêté n° 877/2025 du 6 mai 2025 portant délégation de signature à M. Olivier MAUREL, secrétaire général de la préfecture de l'Allier ;

Vu le courrier en date du 18 septembre 2026 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes agissant pour le compte de l'État sollicitant un arrêté déclarant la cessibilité de parcelles privées et emportant transfert de gestion de dépendances du domaine public ;

Considérant que les parcelles visées dont la cessibilité et le transfert de gestion sont requis, sont indispensables à la réalisation du projet poursuivi par la Région Auvergne-Rhône-Alpes agissant pour le compte de l'État ;

Considérant que l'ensemble des formalités réglementaires ont été remplies ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de l'Allier,

ARRÊTE

Article 1 : Sont déclarées cessibles immédiatement pour cause d'utilité publique au profit de la Région Auvergne-Rhône-Alpes agissant pour le compte de l'État les parcelles privées situées sur le territoire des communes de Bellerive-sur-Allier, Charmeil, Creuzier-le-Neuf, Espinasse-Vozelle, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Rémy-en-Rollat et Vendat, afin de permettre la réalisation du projet de contournement nord-ouest de Vichy, déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral n° 3066/2023 du 15 décembre 2023.

Article 2 : La Région Auvergne-Rhône-Alpes agissant pour le compte de l'État est autorisée à acquérir, soit à l'amiable soit par voie d'expropriation, les parcelles visées, identifiées ainsi que leurs propriétaires dans l'état annexé au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'une notification par la Région Auvergne-Rhône-Alpes agissant pour le compte de l'État aux propriétaires désignés sur l'état parcellaire, sous pli recommandé avec avis de réception. Il fera également l'objet d'un affichage pendant une durée minimum de 2 mois en mairie de Bellerive-sur-Allier, Charmeil, Creuzier-le-Neuf, Espinasse-Vozelle, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Rémy-en-Rollat et Vendat.

L'accomplissement de ces deux formalités sera justifié par la production de la copie de la lettre d'envoi en recommandé avec avis de réception et d'un certificat d'affichage établi par les maires de Bellerive-sur-Allier, Charmeil, Creuzier-le-Neuf, Espinasse-Vozelle, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Rémy-en-Rollat et Vendat.

Article 4 : Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois qui commencera à courir à partir de sa notification individuelle à l'intéressé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible avec le site internet suivant « www.telerecours.fr ».

Article 5 : Le présent arrêté valant acte de cessibilité devra être transmis au Juge de l'expropriation dans un délai de moins de 6 mois, faute de quoi il deviendra caduc et l'ordonnance d'expropriation ne pourra plus être prononcée qu'à l'issue d'une nouvelle déclaration de cessibilité dans les délais de validité de la déclaration d'utilité publique.

Article 6 : Le Secrétaire général de la Préfecture de l'Allier, la Région Auvergne-Rhône-Alpes agissant pour le compte de l'État et les Maires des communes de Bellerive-sur-Allier, Charmeil, Creuzier-le-Neuf, Espinasse-Vozelle, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Rémy-en-Rollat et Vendat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont :

- un extrait sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier,
- un exemplaire sera publié sur le site internet de la préfecture de l'Allier, à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, onglet « publications », rubrique « enquêtes et consultations publiques ».

Moulins, le 28 SEP. 2026

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Olivier MAUREL

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.0087A 00001-CG

Opération : Contournement Nord-Ouest de Vichy – RN 209

IDENTIFICATION DES PARTIES

- COMMUNE DE ESPINASSE VOZELLE

Collectivité territoriale

Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 210301107

4 route de Vendat Mairie - ESPINASSE VOZELLE (03110)

Ci-après dénommée **l'EXPROPRIÉ**

LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, pour le compte de l'Etat

Collectivité territoriale régionale

Identifiée sous le n° SIREN 200053767

Dont le siège est 101 cours Charlemagne – CS 20033 – 69269 LYON Cedex 02

Ci-après dénommée **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Sur le territoire de la Commune de ESPINASSE –VOZELLE (Allier)

Une parcelle figurant au cadastre sous les relations suivantes :

Commune ESPINASSE-VOZELLE					
Référence cadastrale					Numéro du plan
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m²	
ZL	56	S	GROSBOIS	705	1
Total en m² :				705	

Tel que ce bien existe avec ses aisances, parties attenantes et dépendances, et les droits de toute nature qui y sont attachés sans exception ni réserve et sans qu'il soit besoin ici d'en faire plus ample description chaque partie à l'acte déclarant le parfaitement connaître.

EFFET RELATIF :

L' immeuble objet des présentes appartient au comparant par suite des faits et actes suivants :

TRANSFERT DE PROPRIETE dont acte reçu le 09/09/2020 par Madame TRIMBACH, Préfète de l'Allier, à MOULINS (03), publié au service de la publicité foncière de L'ALLIER (03) le 24/09/2020, volume 2020P, n°1623.

ATTESTATION RECTIFICATIVE VALANT REPRISE POUR ORDRE dont acte reçu le 06/04/2021 par la société MJSP, Géomètres Experts, à DIJON (21), publié au service de la publicité foncière de L'ALLIER (03) le 17/05/2021, volume 2021P, n°946.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DE CESSIBILITE N°: 2221/2026
EN DATE DU 28 septembre 2026

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.0087A 00003-CG

Opération : Contournement Nord-Ouest de Vichy – RN 209

IDENTIFICATION DES PARTIES

- Monsieur SANTI Philippe , retraité
né le 13/02/1960 à FORT DE FRANCE (97)
époux de Madame PICOT Elisabeth Marie Jeanne
marié le 22/07/1994 à LA PLANCHE (44)
sous le régime contractuel de la séparation de biens pure et simple aux termes de leur contrat de mariage
reçu par Maître BENEYTOUT, notaire à VENDAT (03), le 09/07/1994, préalablement à leur union.
demeurant 40 rue de Bellevue - VENDAT (03110)

- Madame SANTI Martine Christine, retraitée
née le 05/02/1962 à FORT DE FRANCE (97)
épouse de Monsieur MAYAN Régis Antonin Albert Gérard
mariée le 11/05/1985 à VENDAT (03)
sous le régime contractuel de la séparation de biens pure et simple aux termes de leur contrat de mariage
reçu par Maître BENEYTOUT à VENDAT (03), le 04/05/1985, préalablement à leur union.
demeurant 19 Lot des Guynames - BELLERIVE SUR ALLIER (03700)

Ci-après dénommés **L'EXPROPRIÉ**

LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, pour le compte de l'Etat

Collectivité territoriale régionale

Identifiée sous le n° SIREN 200053767

Dont le siège est 101 cours Charlemagne – CS 20033 – 69269 LYON Cedex 02

Ci-après dénommée **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Sur le territoire de la Commune de ESPINASSE –VOZELLE (Allier)
Diverses parcelles figurant au cadastre sous les relations suivantes :

Commune ESPINASSE-VOZELLE					
Référence cadastrale					Numéro du plan
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m²	
A	779	BS	CHARPINE	19753	3
A	780	BS	CHARPINE	305	3
Total en m² :				20 058	

Tel que ce bien existe avec ses aisances, parties attenantes et dépendances, et les droits de toute nature qui y sont attachés sans exception ni réserve et sans qu'il soit besoin ici d'en faire plus ample description chaque partie à l'acte déclarant le parfaitement connaître.

EFFET RELATIF :

L'immeuble faisant l'objet des présentes appartient au comparant, savoir :

- ATTESTATION APRES DECES, dont acte reçu le 09/04/2004 par Maître Jean-Paul BENITOU, publié au Service de la Publicité Foncière de CUSSET 2, le 15/05/2004, volume 2004P n° 987.
ATTESTATION APRES DECES, dont acte reçu le 26/08/2026 par Maître MOULIER, en cours de publication au Service de la Publicité Foncière de CUSSET 2.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DE CESSIBILITE N° : 2221/2026
EN DATE DU 28 septembre 2026

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.0087A 00004-CG

Opération : Contournement Nord-Ouest de Vichy – RN 209

IDENTIFICATION DES PARTIES

- Monsieur CLUZEL Alain , retraité
né le 03/02/1950 à VICHY (03)
époux de Madame JOLY Annie Pascale
marié le 19/04/2017 à VICHY (03)
sous le régime contractuel de la séparation de biens pure et simple aux termes de leur contrat de mariage
reçu par Maître MEYZEN, notaire à VARENNE-SUR-ALLIER (03), le 28/03/2017, préalablement à leur
union.
demeurant 2 rue du Président Wilson 5 ème Etage - VICHY (03200)

Ci-après dénommé l'EXPROPRIÉ

LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, pour le compte de l'Etat
Collectivité territoriale régionale
Identifiée sous le n° SIREN 200053767
Dont le siège est 101 cours Charlemagne – CS 20033 – 69269 LYON Cedex 02

Ci-après dénommée L'EXPROPRIANT

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Sur le territoire de la Commune de BELLERIVE-SUR-ALLIER (Allier) et ESPINASSE-VOZELLE (Allier)

Diverses parcelles figurant au cadastre sous les relations suivantes :

Commune BELLERIVE-SUR-ALLIER

Référence cadastrale					Numéro du plan
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m²	
BH	78	BS	PALAZOL ET GROS BOIS	76	1
Total en m² :				76	

Commune ESPINASSE-VOZELLE

Référence cadastrale					Numéro du plan	Emprise		Reste	
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m²		N°	Surf. m²	N°	Surf. m²
A	330	J	CHARPINE	444580	4	783	55 080	785	22 862
					4			784	357 958
Total en m²							55 080		

Tel que ce bien existe avec ses aisances, parties attenantes et dépendances, et les droits de toute nature qui y sont attachés sans exception ni réserve et sans qu'il soit besoin ici d'en faire plus ample description chaque partie à l'acte déclarant le parfaitement connaître.

DIVISION CADASTRALE- DOCUMENT ARPENTAGE

La division de parcelle relatée ci-dessus résulte d'un document d'arpentage n°644S établi par M. ROBIN Cédric, Géomètre-Expert à SAINT-GERMAIN DES FOSSES (03).

Les parcelles section A n° 784 et 785 restant la propriété de L'EXPROPRIÉ.

EFFET RELATIF :

L'immeuble objet des présentes appartient au comparant par suite des faits et actes suivants :

- ATTESTATION APRES DECES, dont acte reçu le 12/08/1985 par Maître CHATEAU, publié au service de la publicité foncière de L'ALLIER (03), le 26/08/1985, volume 2144, n° 20.

- ATTESTATION APRES DECES, dont acte reçu le 21/06/2017 par Maître MEYZEN, notaire à VARENNES-SUR-ALLIER (03), publié au service de la publicité foncière de L'ALLIER (03), le 06/07/2017, volume 2017P, n° 1152.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DE CESSIBILITE N°: 2224/2026
EN DATE DU 28 septembre 2026

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.0087A 00006-CG

Opération : Contournement Nord-Ouest de Vichy – RN 209

IDENTIFICATION DES PARTIES

- GROUPEMENT FONCIER FORESTIER SICO représentée par Madame Valérie NORTHOFF
Groupement forestier
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 539489575
88 quai Pierre Scize - LYON 05 (69005)

Ci-après dénommé L'EXPROPRIÉ

LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, pour le compte de l'Etat
Collectivité territoriale régionale
Identifiée sous le n° SIREN 200053767
Dont le siège est 101 cours Charlemagne – CS 20033 – 69269 LYON Cedex 02

Ci-après dénommée L'EXPROPRIANT

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Sur le territoire de la Commune de ESPINASSE-VOZELLE (Allier)
Diverses parcelles figurant au cadastre sous les relations suivantes :

Commune ESPINASSE-VOZELLE					
Référence cadastrale					Numéro du plan
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m²	
A	51	BS	5 RUE DE CHAMPODON	5030	9
A	52	BS	CHEM DES JONCS	1275	10
A	53	BS	25 RUE DE LA VIEILLE COTE	1220	11
A	59	BS	TAILLIS JEANTON	1665	6
A	60	BS	3 RUE DE CHAMPODON	3300	7
A	772	BS	RUE DES LOUBIERES	39427	15
A	775	BS	22 RUE DE CHAMPODON	494	8
Total en m² :				52 411	

Tel que ce bien existe avec ses aisances, parties attenantes et dépendances, et les droits de toute nature qui y sont attachés sans exception ni réserve et sans qu'il soit besoin ici d'en faire plus ample description chaque partie à l'acte déclarant le parfaitement connaître.

EFFET RELATIF :

L'immeuble objet des présentes appartient au comparant par suite des faits et actes suivants :

En ce qui concerne les parcelles A 48 - A.51 et A.60

APPORT DE STATUTS AVEC APORT dont acte reçu le 30/12/2011 par Maître CAMUS, Notaire à SAINT-CHAMOND (42) publié au service de la publicité foncière de L'ALLIER (03), le 2/01/2012, volume 2012P, n° 224.

ATTESTATION RECTIFICATIVE dont acte reçu le 15/03/2012 par Maître GARDE, Notaire à SAINT-CHAMOND (42) publié au service de la publicité foncière de L'ALLIER (03), le 13/04/2012, volume 2012P, n° 865.

ATTESTATION RECTIFICATIVE dont acte reçu le 23/04/2012 par Maître GARDE, Notaire à SAINT-CHAMOND (42) publié au service de la publicité foncière de L'ALLIER (03), le 24/04/2012, volume 2012P, n° 968.

- VENTE, dont acte reçu le 14/11/2016 par Maître QUEFFELLEC, Notaire à SAINT-CHAMOND (42) publié au service de la publicité foncière de L'ALLIER (03), le 05/12/2016, volume 2016P, n° 2042.

En ce qui concerne la parcelle A.50

- VENTE, dont acte reçu le 14/11/2016 par Maître QUEFFELLEC, Notaire à SAINT-CHAMOND (42) publié au service de la publicité foncière de L'ALLIER (03), le 05/12/2016, volume 2016P, n° 2042.

En ce qui concerne la parcelle A 52

APPORT DE STATUTS AVEC APORT dont acte reçu le 30/12/2011 par Maître CAMUS, Notaire à SAINT-CHAMOND (42) publié au service de la publicité foncière de L'ALLIER (03), le 2/01/2012, volume 2012P, n° 224.

ATTESTATION RECTIFICATIVE dont acte reçu le 15/03/2012 par Maître GARDE, Notaire à SAINT-CHAMOND (42) publié au service de la publicité foncière de L'ALLIER (03), le 13/04/2012, volume 2012P, n° 865.

ATTESTATION RECTIFICATIVE dont acte reçu le 23/04/2012 par Maître GARDE, Notaire à SAINT-CHAMOND (42) publié au service de la publicité foncière de L'ALLIER (03), le 24/04/2012, volume 2012P, n° 968.

VENTE dont acte reçu le 07/09/2016 par Maître QUEFFELLEC, notaire à SAINT-CHAMOND (42), publié au service de la publicité foncière de L'ALLIER (03) le 19/09/2016, volume 2016P, n°1548.

En ce qui concerne la parcelle A.53

- VENTE, dont acte reçu le 07/09/2016 par Maître QUEFFELLEC, Notaire à SAINT-CHAMOND (42) publié au service de la publicité foncière de L'ALLIER (03), le 14/09/2016, volume 2016P, n° 1531.

En ce qui concerne la parcelle A.59

- VENTE, dont acte reçu le 07/09/2016 par Maître QUEFFELLEC, Notaire à SAINT-CHAMOND (42) publié au service de la publicité foncière de L'ALLIER (03), le 22/09/2016, volume 2016P, n° 1565.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DE CESSIBILITE N°: 2221/2026
EN DATE DU 28 septembre 2026

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.0087A 00010-CG

Opération : Contournement Nord-Ouest de Vichy – RN 209

IDENTIFICATION DES PARTIES

PROPRIÉTAIRE INCONNU

- Monsieur BRESCHÉ Jean

demeurant Les Calabres - BELLERIVE SUR ALLIER (03700)

L'intitulé du propriétaire n'a pas été possible.

En vertu des articles 5 et 6 du décret du 4/01/1955 en application de l'article 82 du Décret du 14/10/1955.

Ci-après dénommé l'EXPROPRIÉ

LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, pour le compte de l'Etat

Collectivité territoriale régionale

Identifiée sous le n° SIREN 200053767

Dont le siège est 101 cours Charlemagne – CS 20033 – 69269 LYON Cedex 02

Ci-après dénommée L'EXPROPRIANT

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Sur le territoire de la Commune de ESPINASSE-VOZELLE (ALLIER)
Diverses parcelles figurant au cadastre sous les relations suivantes :

Commune ESPINASSE-VOZELLE					
Référence cadastrale					Numéro du plan
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m²	
A	61	BS	3 RUE DE CHAMPODON	3945	14
Total en m² :				3945	

Tel que ce bien existe avec ses aisances, parties attenantes et dépendances, et les droits de toute nature qui y sont attachés sans exception ni réserve et sans qu'il soit besoin ici d'en faire plus ample description chaque partie à l'acte déclarant le parfaitement connaître.

EFFET RELATIF :

L'immeuble faisant l'objet des présentes appartient au comparant en vertu d'actes ou de faits antérieurs au 1er janvier 1956.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DE CESSIBILITE N°: 2221/2026
EN DATE DU 28 septembre 2026

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.0087A 00012-CG

Opération : Contournement Nord-Ouest de Vichy – RN 209

IDENTIFICATION DES PARTIES

- Madame MILLET Pascale Irène Henriette, retraitée
née le 12/06/1961 à AVIGNON (84)
épouse de Monsieur PETIT Pascal Roger Marc
mariée le 13/07/1985 à ESPINASSE VOZELLE (03)
Veuve de Monsieur PETIT Pasca Roger Marc, non remariée.
demeurant 134 rue de Champodon - ESPINASSE VOZELLE (03110)

- Monsieur PETIT Mathieu Pierre Jean-Philippe, profession inconnue
né le 11/06/1988 à VICHY (03)
époux de Madame DEBOST Diane Nina
marié le 12/08/2017 à VICHY (03)
aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Jeanne-Marie CARRIER DE BOISSY notaire, à
CUSSET (Allier), le 14/06/2017.
demeurant 1 pas du Select Restaurant La Polka - VICHY (03200)

- Madame PETIT Manon Camille Anne, profession inconnue
née le 24/03/1992 à VICHY (03)
Célibataire majeure, déclarant ne pas avoir conclu de pacte civil de solidarité.
demeurant 134 rue de Champodon - ESPINASSE VOZELLE (03110)

Ci-après dénommés l'EXPROPRIÉ

LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, pour le compte de l'Etat

Collectivité territoriale régionale

Identifiée sous le n° SIREN 200053767

Dont le siège est 101 cours Charlemagne – CS 20033 – 69269 LYON Cedex 02

Ci-après dénommée L'EXPROPRIANT

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Sur le territoire de la Commune de ESPINASSE-VOZELLE (Allier)
Une parcelle figurant au cadastre sous les relations suivantes :

Commune ESPINASSE-VOZELLE					
Référence cadastrale					Numéro du plan
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m²	
A	778	P	136 RUE DE CHAMPODON	1454	16
Total en m² :				1 454	

Tel que ce bien existe avec ses aisances, parties attenantes et dépendances, et les droits de toute nature qui y sont attachés sans exception ni réserve et sans qu'il soit besoin ici d'en faire plus ample description chaque partie à l'acte déclarant le parfaitement connaître.

EFFET RELATIF :

L' immeuble objet des présentes appartient au comparant par suite des faits et actes suivants :

Attestation après décès dont acte reçu le 08/06/2009 par Maître LABBE DE MONTAIS, notaire à CUSSET (03) publié au service de la publicité foncière de l'ALLIER (03) le 01/07/2009, volume 2009P, n° 1148.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DE CESSIBILITE N°: 2221/2026
EN DATE DU 28 septembre 2026

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.0087A 00015-CG

Opération : Contournement Nord-Ouest de Vichy – RN 209

IDENTIFICATION DES PARTIES

- Monsieur VIGIER Jean-Pierre , retraité
né le 10/02/1943 à BELLERIVE SUR ALLIER (03)
époux de Madame CAMPET Françoise Marie Catherine
marié le 29/06/1967 à VICHY (03)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage
préalable à leur union.
demeurant 11 rue de la Varenne - VENDAT (03110)

Ci-après dénommé **L'EXPROPRIÉ**

LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, pour le compte de l'Etat

Collectivité territoriale régionale

Identifiée sous le n° SIREN 200053767

Dont le siège est 101 cours Charlemagne – CS 20033 – 69269 LYON Cedex 02

Ci-après dénommée **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Sur le territoire de la Commune de VENDAT (Allier)

Diverses parcelles figurant au cadastre sous les relations suivantes :

Commune VENDAT					
Référence cadastrale					Numéro du plan
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m²	
AO	10	S	18 CHE DU MOULIN	432	22
AO	11	P	CHEMIN DU MOULIN	7409	21
Total en m² :				7841	

Tel que ce bien existe avec ses aisances, parties attenantes et dépendances, et les droits de toute nature qui y sont attachés sans exception ni réserve et sans qu'il soit besoin ici d'en faire plus ample description chaque partie à l'acte déclarant le parfaitement connaître.

EFFET RELATIF :

L' immeuble objet des présentes appartient au comparant par suite des faits et actes suivants :

- ATTESTATION, dont acte reçu le 15/01/1992 par Maître BENEYTOUT, Notaire à VARENNES-SUR-ALLIER (03) publié au service de la publicité foncière de L'ALLIER (03), le 24/02/1992, volume 1992P, n° 347.

- ATTESTATION, dont acte reçu le 21/10/1998 par Maître BENEYTOUT notaire à VARENNES-SUR-ALLIER (03), publié au service de la publicité foncière de L'ALLIER (03), le 30/11/1998, volume 1998P, n° 2306.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DE CESSIBILITE N°: 2224/2026
EN DATE DU 28 septembre 2026

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.0087A 00019-CG

Opération : Contournement Nord-Ouest de Vichy – RN 209

IDENTIFICATION DES PARTIES

- Madame COLLOMBAT Adrienne , retraitée
née le 25/06/1958 à VICHY (03)
épouse de Monsieur HERNANDO GARCIA Fidel
mariée le 16/11/1985 à VICHY (03)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage
préalable à leur union.
demeurant 9 rue du Bois du Défend - CHARMEIL (03110)

- Madame COLLOMBAT Hélène , retraitée
née le 28/09/1964 à CHARMEIL (03)
Divorcée en premières noces et non remariée de Monsieur TRUCH Bruno Michel en vertu d'un jugement
rendu par le Tribunal de Grande Instance de BORDEAUX, le 27/11/2008 .
demeurant 7bis rue du Bois du Défend - CHARMEIL (03110)

Ci-après dénommées **L'EXPROPRIÉ**

LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, pour le compte de l'Etat

Collectivité territoriale régionale

Identifiée sous le n° SIREN 200053767

Dont le siège est 101 cours Charlemagne – CS 20033 – 69269 LYON Cedex 02

Ci-après dénommée **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Sur le territoire de la Commune de VENDAT (Allier)

Diverses parcelles figurant au cadastre sous les relations suivantes :

Commune VENDAT					Numéro du plan	Emprise		Reste	
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m²		N°	Surf. m²	N°	Surf. m²
AO	14	BT	LE CHAMP PIERROT	4 178	29	14	4 178		
AO	45	BT	LE CHAMP PIERROT	19 019	31	49	6 135	50	12 884
AO	48	BS	LES FORETS BOIS TAILLIS	186 904	20	51	3 802	53	182 845
					20	52	257		
Total en m²							14 372		

Tel que ce bien existe avec ses aisances, parties attenantes et dépendances, et les droits de toute nature qui y sont attachés sans exception ni réserve et sans qu'il soit besoin ici d'en faire plus ample description chaque partie à l'acte déclarant le parfaitement connaître.

DIVISION CADASTRALE– DOCUMENT ARPENTAGE

Les divisions des parcelles relatées ci-dessus résultent d'un document d'arpentage n° 1055 H établi par M. ROBIN Cédric, Géomètre-Expert à SAINT-GERMAIN DES FOSSES (03).

Les parcelles section AO n°s 50 et 53 restant la propriété de **L'EXPROPRIÉ**.

EFFET RELATIF :

L'immeuble objet des présentes appartient au comparant par suite des faits et actes suivants :

ATTESTATION APRES DECES dont acte reçu le 13/09/1972 par Maître CHARDONNET, notaire à BELLERIVE SUR ALLIER (03), publié au service de la publicité foncière de l'ALLIER (03) le 12/10/1972, volume 1297, n°7.

DONATION dont acte reçu le 29/01/2026 par Maître PICARD, notaire à BELLERIVE SUR ALLIER (03), publié au service de la publicité foncière de l' ALLIER (03) le 06/02/2026, volume 2026P, n° 1600.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DE CESSIBILITE N°: 2224/2026
EN DATE DU 28 septembre 2026

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.0087A 00020-CG

Opération : Contournement Nord-Ouest de Vichy – RN 209

IDENTIFICATION DES PARTIES

- Monsieur TRICHARD Régis , retraité
né le 15/02/1961 à EPINAL (88)
époux de Madame CAREO Isabelle
marié le 29/08/2015 à MAURECOURT (78)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage
préalable à leur union.
demeurant 8 rue de la Gare - MAURECOURT (78780)

- Madame TRICHARD Marie-Hélène , retraitée
née le 04/12/1958 à ST DIE DES VOSGES (88)
Célibataire majeure, déclarant ne pas avoir conclu de pacte civil de solidarité.
demeurant 16 rue Georges Flament - POISSY (78300)

Ci-après dénommés **L'EXPROPRIÉ**

LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, pour le compte de l'Etat
Collectivité territoriale régionale
Identifiée sous le n° SIREN 200053767
Dont le siège est 101 cours Charlemagne – CS 20033 – 69269 LYON Cedex 02

Ci-après dénommée **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Sur le territoire de la Commune de VENDAT (Allier)
Diverses parcelles figurant au cadastre sous les relations suivantes :

Commune VENDAT					Numéro du plan	Emprise		Reste	
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m²		N°	Surf. m²	N°	Surf. m²
AR	4	S	15 CHE DU MOULIN	1 601		59	1 520		
					18	80	81		
Total en m²							1 601		

Tel que ce bien existe avec ses aisances, parties attenantes et dépendances, et les droits de toute nature qui y sont attachés sans exception ni réserve et sans qu'il soit besoin ici d'en faire plus ample description chaque partie à l'acte déclarant le parfaitement connaître.

DIVISION CADASTRALE- DOCUMENT ARPENTAGE

La division de parcelle relatée ci-dessus résulte d'un document d'arpentage n° 1056 D établi par M. ROBIN Cédric, Géomètre-Expert à SAINT-GERMAIN DES FOSSES (03)

EFFET RELATIF :

L' immeuble objet des présentes appartient au comparant par suite des faits et actes suivants :

- ATTESTATION APRES DECES, dont acte reçu le 13/01/2015 par Maître HARLAY, Notaire à POISSY (78) publié au service de la publicité foncière de L'ALLIER (03), le 16/01/2015, volume 2015P, n° 106.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DE CESSIBILITE N°: 2224/2026
EN DATE DU 28 septembre 2026

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.0087A 00038-CG

Opération : Contournement Nord-Ouest de Vichy – RN 209

IDENTIFICATION DES PARTIES

- Monsieur BIGNON Philippe Pascal, pépiniériste
né le 06/04/1958 à ST YORRE (03)
époux de Madame HAIDUKEVICH Iryna
marié le 19/06/2015 à CHARMEIL (03)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage
préalable à leur union.
demeurant 38 rue de la Vignouse - CHARMEIL (03110)

Ci-après dénommé **l'EXPROPRIÉ**

LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, pour le compte de l'Etat

Collectivité territoriale régionale

Identifiée sous le n° SIREN 200053767

Dont le siège est 101 cours Charlemagne – CS 20033 – 69269 LYON Cedex 02

Ci-après dénommée **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Sur le territoire de la Commune de CHARMEIL (Allier)

Diverses parcelles figurant au cadastre sous les relations suivantes :

Commune CHARMEIL

Référence cadastrale					Numéro du plan
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m²	
AI	1	BT	RUE DE LA VIGNOUSE	87701	18
AI	2	T	BOIS MONET	1302	17
AI	5	T	BOIS MONET	1479	18
Total en m² :				90 482	

Tel que ce bien existe avec ses aisances, parties attenantes et dépendances, et les droits de toute nature qui y sont attachés sans exception ni réserve et sans qu'il soit besoin ici d'en faire plus ample description chaque partie à l'acte déclarant le parfaitement connaître.

EFFET RELATIF :

L'immeuble objet des présentes appartient au comparant par suite des faits et actes suivants :

En ce qui concerne les parcelles AI 1 et AI 2

- DONATION, dont acte reçu le 20/12/2001 par Maître BENEYTOUT notaire à VANDAT (03), publié au service de la publicité foncière de L'ALLIER (03), le 29/01/2002, volume 2002P, n° 189.
Etant ici précisé que le droit de retour est éteint suite au décès de Monsieur BIGNON Guy Lucien, né le 10/03/1933 à Busset, décédé le 15/01/2021 à Vichy.

En ce qui concerne la parcelle AI 5

- ACQUISITION, dont acte reçu le 26/07/2002 par Maître BENEYTOUT notaire à VANDAT (03), publié au service de la publicité foncière de L'ALLIER (03), le 12/09/2002, volume 2002P, n° 1801.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DE CESSIBILITE N°: 2224/2026
EN DATE DU 28 septembre 2026

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.0087A 00039-CG

Opération : Contournement Nord-Ouest de Vichy – RN 209

IDENTIFICATION DES PARTIES

- Monsieur VIDAL Jacques Roger, retraité
né le 02/12/1941 à PUY GUILLAUME (63)
époux de Madame BILLAUD Jacqueline Simone
marié le 08/10/1965 à BORDEAUX (33)
sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts aux termes de leur contrat de mariage reçu
par Maître COSTE, notaire à BORDEAUX (Gironde), le 29/09/1965, préalablement à leur union. Maître
NOM, notaire à VILLE, le DATE, préalablement à leur union.
demeurant 50 rue Pierre Curie - VILLENAVE D ORNON (33140)

Ci-après dénommé **L'EXPROPRIÉ**

LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, pour le compte de l'Etat
Collectivité territoriale régionale
Identifiée sous le n° SIREN 200053767
Dont le siège est 101 cours Charlemagne – CS 20033 – 69269 LYON Cedex 02

Ci-après dénommée **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Sur le territoire de la Commune de CHARMEIL (Allier)
Une parcelle figurant au cadastre sous les relations suivantes :

Commune CHARMEIL

Référence cadastrale					Numéro du plan
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m²	
AK	238	BS	BOIS MONET	270	19
Total en m² :				270	

Tel que ce bien existe avec ses aisances, parties attenantes et dépendances, et les droits de toute nature qui y sont attachés sans exception ni réserve et sans qu'il soit besoin ici d'en faire plus ample description chaque partie à l'acte déclarant le parfaitement connaître.

EFFET RELATIF :

L' immeuble objet des présentes appartient au comparant par suite des faits et actes suivants :

- **ATTESTATION** dont acte reçu le 21/05/1997 par Maître FOLCHER, notaire à THIERS (03),
publié au service de la publicité foncière de l'Allier (03) le 07/10/1997, volume 1997P, n° 1710.
- **PARTAGE** dont acte reçu le 27/03/1998 par Maître FOLCHER, notaire à THIERS (03), publié
au service de la publicité foncière de l'Allier (03) le 08/06/1998, volume 1998P, n° 1078.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DE CESSIBILITE N°: 2224 / 2026
EN DATE DU 28 septembre 2026

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.0087A 00040-CG

Opération : Contournement Nord-Ouest de Vichy – RN 209

IDENTIFICATION DES PARTIES

- Monsieur VIDAL Alain Henri Gérard, retraité
né le 23/03/1952 à VICHY (03)
époux de Madame VALLAUDE Eliane Monique
marié le 20/04/1974 à CHATELDON (63)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage
préalable à leur union.
demeurant 8 route du Château d'Eau Les Piottes - PUY GUILLAUME (63290)

Ci-après dénommé **L'EXPROPRIÉ**

LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, pour le compte de l'Etat

Collectivité territoriale régionale

Identifiée sous le n° SIREN 200053767

Dont le siège est 101 cours Charlemagne – CS 20033 – 69269 LYON Cedex 02

Ci-après dénommée **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Sur le territoire de la Commune de CHARMEIL (Allier)

Une parcelle figurant au cadastre sous les relations suivantes :

Commune CHARMEIL

Référence cadastrale					Numéro du plan
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m²	
AK	236	BS	BOIS MONET	6246	20
Total en m² :				6 246	

Tel que ce bien existe avec ses aisances, parties attenantes et dépendances, et les droits de toute nature qui y sont attachés sans exception ni réserve et sans qu'il soit besoin ici d'en faire plus ample description chaque partie à l'acte déclarant le parfaitement connaître.

EFFET RELATIF :

L' immeuble objet des présentes appartient au comparant par suite des faits et actes suivants :

- **ATTESTATION** dont acte reçu le 21/05/1997 par Maître FOLCHER, notaire à THIERS (03),
publié au service de la publicité foncière de l'Allier (03) le 07/10/1997, volume 1997P, n° 1710.
- **PARTAGE** dont acte reçu le 27/03/1998 par Maître FOLCHER, notaire à THIERS (03), publié
au service de la publicité foncière de l'Allier (03) le 08/06/1998, volume 1998P, n° 1078.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DE CESSIBILITE N°: 2224 / 2026
EN DATE DU 28 septembre 2026

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.0087A 00041-CG

Opération : Contournement Nord-Ouest de Vichy – RN 209

IDENTIFICATION DES PARTIES

- Monsieur TACHON-NUNEZ Pierre Léopold, technicien
né le 17/01/1997 à VICHY (03)
époux de Madame BEYSSAC Marion
marié le 04/12/2022 à CHATEL MONTAGNE (03)
sous le régime contractuel de la séparation de biens pure et simple aux termes de leur contrat de mariage
reçu le 07/09/2022 par Maître ROUVET, notaire à CUSSET (03).
demeurant Le Chibrot - CHATEL MONTAGNE (03250)

Ci-après dénommé **L'EXPROPRIÉ**

LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, pour le compte de l'Etat

Collectivité territoriale régionale

Identifiée sous le n° SIREN 200053767

Dont le siège est 101 cours Charlemagne – CS 20033 – 69269 LYON Cedex 02

Ci-après dénommée **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Sur le territoire de la Commune de CHARMEIL (Allier)

Une parcelle figurant au cadastre sous les relations suivantes :

Commune CHARMEIL

Référence cadastrale					Numéro du plan
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m²	
AK	178	BT	BOIS MONET	15807	21
Total en m² :				15 807	

Tel que ce bien existe avec ses aisances, parties attenantes et dépendances, et les droits de toute nature qui y sont attachés sans exception ni réserve et sans qu'il soit besoin ici d'en faire plus ample description chaque partie à l'acte déclarant le parfaitement connaître.

EFFET RELATIF :

L' immeuble objet des présentes appartient au comparant par suite des faits et actes suivants :

- **VENTE** dont acte reçu le 17/12/2013 par Maître ANCEL, notaire à EBREUIL (03), publié au service de la publicité foncière de l'Allier (03) le 10/01/2014, volume 2014P, n° 68.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DE CESSIBILITE N°: 2221/2026
EN DATE DU 28 septembre 2026

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.0087A 00042-CG

Opération : Contournement Nord-Ouest de Vichy – RN 209

IDENTIFICATION DES PARTIES

- Monsieur SINET Roger Jean Yves, retraité
né le 09/03/1958 à CUSSET (03)
et
Madame BECOUZE Maryse son épouse, retraitée
née le 01/10/1958 à CUSSET (03)
mariés le 11/08/1979 à CUSSET (03)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage
préalable à leur union.
demeurant Route de la Bruyère La Glacière - CUSSET (03300)

Ci-après dénommés **L'EXPROPRIÉ**

LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, pour le compte de l'Etat
Collectivité territoriale régionale
Identifiée sous le n° SIREN 200053767
Dont le siège est 101 cours Charlemagne – CS 20033 – 69269 LYON Cedex 02

Ci-après dénommée **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Sur le territoire de la Commune de CHARMEIL (Allier)
Une parcelle figurant au cadastre sous les relations suivantes :

Commune CHARMEIL					Numéro du plan
Référence cadastrale					
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m²	
AK	234	BS	BOIS MONET	2116	23
Total en m² :				2 116	

Tel que ce bien existe avec ses aisances, parties attenantes et dépendances, et les droits de toute nature qui y sont attachés sans exception ni réserve et sans qu'il soit besoin ici d'en faire plus ample description chaque partie à l'acte déclarant le parfaitement connaître.

EFFET RELATIF :

L' immeuble objet des présentes appartient au comparant par suite des faits et actes suivants :

- **ACQUISITION** dont acte reçu le 28/06/1986 par Maître COINE, Notaire Associé, publié au service de la publicité foncière de l'Allier (03) le 11/07/1986, volume 2191, n° 8.
- **ATTESTATION RECTIFICATIVE** dont acte reçu le 23/09/1986 par Maître COINE, Notaire Associé, publié au service de la publicité foncière de l'Allier (03) le 24/09/1986, volume 2201, n° 3.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DE CESSIBILITE N°: 2221 / 2026
EN DATE DU 28 septembae 2026

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.0087A 00049-CG

Opération : Contournement Nord-Ouest de Vichy – RN 209

IDENTIFICATION DES PARTIES

- VALMONT FRANCE
SAS, société par actions simplifiée
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 351425921
Les Martoulets - CHARMEIL (03110)

Ci-après dénommée l'EXPROPRIÉ

LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, pour le compte de l'Etat
Collectivité territoriale régionale
Identifiée sous le n° SIREN 200053767
Dont le siège est 101 cours Charlemagne – CS 20033 – 69269 LYON Cedex 02

Ci-après dénommée L'EXPROPRIANT

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Sur le territoire de la Commune de SAINT-REMY-EN-ROLLAT (Allier)
Une parcelle figurant au cadastre sous les relations suivantes :

Commune SAINT-REMY-EN-ROLLAT									
Référence cadastrale					Numéro du plan	Emprise		Reste	
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m²		N°	Surf. m²	N°	Surf. m²
ZS	37	S	LES COUARDES	19 280	5	87	2 081	86	17 199
Total en m²							2 081		

Tel que ce bien existe avec ses aisances, parties attenantes et dépendances, et les droits de toute nature qui y sont attachés sans exception ni réserve et sans qu'il soit besoin ici d'en faire plus ample description chaque partie à l'acte déclarant le parfaitement connaître.

DIVISION CADASTRALE- DOCUMENT ARPENTAGE

La division de parcelle relatée ci-dessus résulte d'un document d'arpentage n° 938 Y établi par M. ROBIN Cédric, Géomètre-Expert à SAINT-GERMAIN DES FOSSES (03) dont la publication est requise simultanément.

La parcelle section ZS n° 86 restant la propriété de L'EXPROPRIÉ.

EFFET RELATIF :

L'immeuble faisant l'objet des présentes appartient au comparant, savoir :

- FUSION ABSORPTION AVEC APPORT, dont acte reçu le 27/12/2005 par Maître RONDEPIERRE, Notaire à BELLERIVE-SUR-ALLIER (03), publié au service de la publicité foncière de l'Allier (03) le 29/03/2006, volume 2006P, n° 739.
- ATTESTATION RECTIFICATIVE, dont acte reçu le 21/04/2006 par Maître RONDEPIERRE, Notaire à BELLERIVE-SUR-ALLIER (03), publié au service de la publicité foncière de l'Allier (03) le 25/04/2006, volume 2006P, n° 915.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DE CESSIBILITE N°: 2221/2026
EN DATE DU 28 septembre 2026

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.0087A 00051-CG

Opération : Contournement Nord-Ouest de Vichy – RN 209

IDENTIFICATION DES PARTIES

- Monsieur MICHEL Gérard Jean Yves, retraité
né le 19/10/1943 à ST REMY EN ROLLAT (03)
et
Madame PRUGNAUD Marie Thérèse Marthe son épouse, retraitée
née le 17/07/1943 à PARAY LE MONIAL (71)
mariés le 07/12/1964 à ST REMY EN ROLLAT (03)
initialement sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union mais actuellement soumis au régime de la communauté universelle aux termes d'un acte de changement de régime matrimonial homologué par jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de CUSSET en date du 11/02/1999.
demeurant 3 place de la Goutte - ST REMY EN ROLLAT (03110)
- Madame MICHEL Caroline Marie, enseignante
née le 06/05/1972 à VICHY (03)
épouse de Monsieur BOURDET Alain François Armand
mariés le 17/07/1999 à VICHY (03)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
demeurant 48 chemin des Morats - CUSSET (03300)
- Madame MICHEL Patricia Marie-Claire, profession inconnue
née le 29/03/1966 à VICHY (03)
Célibataire majeure, déclarant ne pas avoir conclu de pacte civil de solidarité.
demeurant 32 rue du Jura - CUSSET (03300)

Ci-après dénommés **l'EXPROPRIÉ**

LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, pour le compte de l'Etat
Collectivité territoriale régionale
Identifiée sous le n° SIREN 200053767
Dont le siège est 101 cours Charlemagne – CS 20033 – 69269 LYON Cedex 02

Ci-après dénommée **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Sur le territoire de la Commune de SAINT-REMY-EN-ROLLAT (Allier)
Une parcelle figurant au cadastre sous les relations suivantes :

Commune SAINT-REMY-EN-ROLLAT					Numéro du plan	Emprise		Reste	
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m²		N°	Surf. m²	N°	Surf. m²
ZR	23	P	LES BATS	22 250	17	67	85	68	22 165
Total en m²							85		

Tel que ce bien existe avec ses aisances, parties attenantes et dépendances, et les droits de toute nature qui y sont attachés sans exception ni réserve et sans qu'il soit besoin ici d'en faire plus ample description chaque partie à l'acte déclarant le parfaitement connaître.

DIVISION CADASTRALE- DOCUMENT ARPENTAGE

La division de parcelle relatée ci-dessus résulte d'un document d'arpentage n° 935 L établi par M. ROBIN Cédric, Géomètre-Expert à SAINT-GERMAIN DES FOSSES (03) dont la publication est requise simultanément.

La parcelle section ZR n° 68 restant la propriété de L'EXPROPRIÉ.

EFFET RELATIF :

L'immeuble faisant l'objet des présentes appartient au comparant, savoir :

Du chef des époux MICHEL/PRUGNAUD

En ce qui concerne les parcelles ZR 23

- PROCES VERBAL DE REMEMBREMENT, en date du 26/01/1990, publié au service de la publicité foncière de Cusset 2 (03) le 26/01/1990, volume 1990R1, compte n° 452.
- ATTESTATION DE PROPRIETE APRES CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL en date du 04/05/2005, publié au service de la publicité foncière de l'Allier 2 (03) le 21/06/2005, volume 2005P, n° 1243

Du chef de l'indivision MICHEL

- DONATION, dont acte reçu le 25/04/2015 par Maître MOULIER, Notaire à VENDAT (03), publié au service de la publicité foncière de l'Allier (03) le 18/05/2015, volume 2015P, n° 861.
- ATTESTATION RECTIFICATIVE, dont acte reçu le 26/06/2015 par Maître MOULIER, Notaire à VENDAT (03), publié au service de la publicité foncière de l'Allier (03) le 26/06/2015, volume 2015P, n° 1119.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DE CESSIBILITE N°: 2221/2026
EN DATE DU 28 septembre 2026

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.0087A 00052-CG

Opération : Contournement Nord-Ouest de Vichy – RN 209

IDENTIFICATION DES PARTIES

- Monsieur BERGER Christophe François Marie, chef pâtissier
né le 16/06/1962 à NANCY (54)
et
Madame PASQUIER Nathalie Brigitte son épouse, gouvernante générale
née le 17/10/1964 à DESERTINES (03)
mariés le 03/08/1990 à ST MICHEL SUR LOIRE (37)
sous le régime contractuel de la séparation de biens pure et simple aux termes de leur contrat de mariage
reçu par Maître BAUBEAU, notaire à RESTIGNE (37), le 30/07/1990, préalablement à leur union
demeurant 159B rue Principale - GOXWILLER (67210)

Ci-après dénommés **L'EXPROPRIÉ**

LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, pour le compte de l'Etat

Collectivité territoriale régionale

Identifiée sous le n° SIREN 200053767

Dont le siège est 101 cours Charlemagne – CS 20033 – 69269 LYON Cedex 02

Ci-après dénommée **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Sur le territoire de la Commune de SAINT-REMY-EN-ROLLAT (Allier)

Diverses parcelles figurant au cadastre sous les relations suivantes :

Commune SAINT-REMY-EN-ROLLAT					
Référence cadastrale					Numéro du plan
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m²	
ZS	18	L	PLACE DE LA GOUTTE	11910	10
ZS	19	S	5 PL DE LA GOUTTE	250	11
Total en m² :				12 160	

Tel que ce bien existe avec ses aisances, parties attenantes et dépendances, et les droits de toute nature qui y sont attachés sans exception ni réserve et sans qu'il soit besoin ici d'en faire plus ample description chaque partie à l'acte déclarant le parfaitement connaître.

EFFET RELATIF :

L'immeuble faisant l'objet des présentes appartient au comparant, savoir :

Parcelle ZS 18 :

Acquisition du 24/01/1997 dont acte reçu par Maître BENEYTOUT, notaire à VENDAT (03),
publié au service de la publicité foncière de l'Allier (03) le 12/03/1997, volume 1997P n° 450bis.

Parcelle ZS 19 :

Acquisition du 09/06/1998 dont acte reçu par Maître BENEYTOUT, notaire à VENDAT (03),
publié au service de la publicité foncière de l'Allier (03) le 28/07/1998, volume 1998P n° 1418.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DE CESSIBILITE N°: 2221 / 2026
EN DATE DU 28 septembre 2026

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.0087A 00053-CG

Opération : Contournement Nord-Ouest de Vichy – RN 209

IDENTIFICATION DES PARTIES

- Monsieur GODET Jean-Jacques Camille, agent de production
né le 27/10/1968 à VICHY (03)

Divorcé et non remarié de Madame Stéphanie Bélinda Astrid Madeleine Victoire CARPENTIER en vertu
d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de CUSSET (03), le 02/06/2014.
demeurant 6 place de la Goutte - ST REMY EN ROLLAT (03110)

Ci-après dénommé **L'EXPROPRIÉ**

LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, pour le compte de l'Etat

Collectivité territoriale régionale

Identifiée sous le n° SIREN 200053767

Dont le siège est 101 cours Charlemagne – CS 20033 – 69269 LYON Cedex 02

Ci-après dénommée **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Sur le territoire de la Commune de SAINT-REMY-EN-ROLLAT (Allier)

Une parcelle figurant au cadastre sous les relations suivantes :

Commune SAINT-REMY-EN-ROLLAT

Référence cadastrale					Numéro du plan
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m²	
ZS	20	S	6 PL DE LA GOUTTE	880	12
Total en m² :				880	

Tel que ce bien existe avec ses aisances, parties attenantes et dépendances, et les droits de toute nature qui y sont attachés sans exception ni réserve et sans qu'il soit besoin ici d'en faire plus ample description chaque partie à l'acte déclarant le parfaitement connaître.

EFFET RELATIF :

L'immeuble faisant l'objet des présentes appartient au comparant, savoir :

- VENTE, dont acte reçu le 14/06/2003 par Maître BENEYTOUT, Notaire à VENDAT (03), publié au service de la publicité foncière de l'Allier (03) le 29/07/2003, volume 2003P, n° 1312.
- PARTAGE DE COMMUNAUTE ET DEPOT DU JUGEMENT DE L'HOMOLOGATION, dont acte reçu le 12/09/2014 par Maître MOULIER Notaire à VENDAT (03), publié au service de la publicité foncière de l'Allier (03) le 10/10/2014, volume 2014P, n° 1824.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DE CESSIBILITE N°: 2221 / 2026

EN DATE DU 28 septembre 2026

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.0087A 00054-CG

Opération : Contournement Nord-Ouest de Vichy – RN 209

IDENTIFICATION DES PARTIES

- Monsieur MICHEL Gérard Jean Yves, Retraité
né le 19/10/1943 à ST REMY EN ROLLAT (03)
et
Madame PRUGNAUD Marie Thérèse Marthe son épouse, Retraîtée
née le 17/07/1943 à PARAY LE MONIAL (71)
mariés le 07/12/1964 à ST REMY EN ROLLAT (03)
initialement sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union mais actuellement soumis au régime de la communauté universelle aux termes d'un acte de changement de régime matrimonial homologué par jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de CUSSET en date du 11/02/1999.
demeurant 3 place de la Goutte - ST REMY EN ROLLAT (03110)

Ci-après dénommés **L'EXPROPRIÉ**

LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, pour le compte de l'Etat
Collectivité territoriale régionale
Identifiée sous le n° SIREN 200053767
Dont le siège est 101 cours Charlemagne – CS 20033 – 69269 LYON Cedex 02

Ci-après dénommée **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Sur le territoire de la Commune de SAINT-REMY-EN-ROLLAT (Allier)
Une parcelle figurant au cadastre sous les relations suivantes :

Commune SAINT-REMY-EN-ROLLAT						Référence cadastrale		Numéro du plan	Emprise		Reste	
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m²					N°	Surf. m²	N°	Surf. m²
ZS	31	S	3 PL DE LA GOUTTE	8 840				13	83	1 091	82	7 749
Total en m²										1 091		

Tel que ce bien existe avec ses aisances, parties attenantes et dépendances, et les droits de toute nature qui y sont attachés sans exception ni réserve et sans qu'il soit besoin ici d'en faire plus ample description chaque partie à l'acte déclarant le parfaitement connaître.

DIVISION CADASTRALE – DOCUMENT ARPENTAGE

La division de parcelle relatée ci-dessus résulte d'un document d'arpentage n° 936 G établi par M. ROBIN Cédric, Géomètre-Expert à SAINT-GERMAIN DES FOSSES (03).

La parcelle section ZS n° 82 restant la propriété de **L'EXPROPRIÉ**.

EFFET RELATIF :

L'immeuble faisant l'objet des présentes appartient au comparant, savoir :

- PROCES VERBAL DE REMEMBREMENT, en date du 26/01/1990, publié au service de la publicité foncière de Gannat (03) le 26/01/1990, volume 1990R1, compte n° 452.
- ATTESTATION DE PROPRIETE APRES CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL en date du 04/05/2005, publié au service de la publicité foncière de l'Allier (03) le 21/06/2005, volume 2005P, n° 1243

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DE CESSIBILITE N°: 2221/2026
EN DATE DU 28 septembre 2026

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.0087A 00055-CG

Opération : Contournement Nord-Ouest de Vichy – RN 209

IDENTIFICATION DES PARTIES

- Monsieur RODIER Jacob , retraité
né le 14/02/1944 à BILLOM (63)
et
Madame BONTEMPS Germaine Mireille son épouse, Retraitée
née le 18/09/1943 à RESTIGNE (37)
mariés le 21/10/1963 à BELLERIVE SUR ALLIER (03)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage
préalable à leur union.
demeurant 95 rue de Vichy - ST REMY EN ROLLAT (03110)

Ci-après dénommés **L'EXPROPRIÉ**

LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, pour le compte de l'Etat
Collectivité territoriale régionale
Identifiée sous le n° SIREN 200053767
Dont le siège est 101 cours Charlemagne – CS 20033 – 69269 LYON Cedex 02

Ci-après dénommée **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Sur le territoire de la Commune de SAINT-REMY EN ROLLAT (Allier)
Une parcelle figurant au cadastre sous les relations suivantes :

Commune SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT					Numéro du plan	Emprise		Reste	
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m²		N°	Surf. m²	N°	Surf. m²
ZS	33	P	95 RUE DE VICHY	8 000	14	85	1 554	84	6 446
Total en m²							1 554		

Tel que ce bien existe avec ses aisances, parties attenantes et dépendances, et les droits de toute nature qui y sont attachés sans exception ni réserve et sans qu'il soit besoin ici d'en faire plus ample description chaque partie à l'acte déclarant le parfaitement connaître.

DIVISION CADASTRALE- DOCUMENT ARPENTAGE

La division de parcelle relatée ci-dessus résulte d'un document d'arpentage n° 937 C établi par M. ROBIN Cédric, Géomètre-Expert à SAINT-GERMAIN DES FOSSES (03)

La parcelle section ZS n° 84 restant la propriété de **L'EXPROPRIÉ**.

EFFET RELATIF :

L'immeuble objet des présentes appartient au comparant par suite des faits et actes suivants :

ACQUISITION dont acte reçu le 28/11/2023 par Maître MOULIER, notaire à VENDAT (03), publié au service de la publicité foncière de l'ALLIER (03) le 13/12/2023, volume 2023P, n°14970.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DE CESSIBILITE N°: 2221/2026
EN DATE DU 28 septembre 2026

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.0087A 00057-CG

Opération : Contournement Nord-Ouest de Vichy – RN 209

IDENTIFICATION DES PARTIES

- COMMUNE DE ST REMY EN ROLLAT
Collectivité territoriale
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 210302584
Mairie - ST REMY EN ROLLAT (03110)

Ci-après dénommée l'EXPROPRIÉ

LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, pour le compte de l'Etat
Collectivité territoriale régionale
Identifiée sous le n° SIREN 200053767
Dont le siège est 101 cours Charlemagne – CS 20033 – 69269 LYON Cedex 02

Ci-après dénommée L'EXPROPRIANT

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Sur le territoire de la Commune de SAINT-REMY EN ROLLAT (Allier)
Diverses parcelles figurant au cadastre sous les relations suivantes :

Commune SAINT-REMY-EN-ROLLAT									
Référence cadastrale					Numéro du plan	Emprise		Reste	
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m²		N°	Surf. m²	N°	Surf. m²
ZP	45	T	LA BOIRE PLATTE	750	20	45	750		
ZR	22	P	LES BATS	1 550	15	59	805	61	19
					15			60	726
ZR	45	AB	RUE DES BATS	3 514	16	62	42	66	2 558
					16	63	57	65	444
					16	64	413		
Total en m²							2067		

Tel que ce bien existe avec ses aisances, parties attenantes et dépendances, et les droits de toute nature qui y sont attachés sans exception ni réserve et sans qu'il soit besoin ici d'en faire plus ample description chaque partie à l'acte déclarant le parfaitement connaître.

DIVISION CADASTRALE- DOCUMENT ARPENTAGE

La division de parcelle relatées ci-dessus résulte d'un document d'arpentage n° 934 R établi par M. ROBIN Cédric, Géomètre-Expert à SAINT-GERMAIN DES FOSSES (03).

Les parcelles section ZR n°s 61 – 60 – 66 - 65 restant la propriété de L'EXPROPRIÉ.

EFFET RELATIF :

L'immeuble faisant l'objet des présentes appartient au comparant en vertu d'actes ou de faits antérieurs au 1^{er} janvier 1956.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DE CESSIBILITE N°: 2221 / 2026
EN DATE DU 28 septembre 2026

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.0087A 00067-CG

Opération : Contournement Nord-Ouest de Vichy – RN 209

IDENTIFICATION DES PARTIES

- COMMUNE DE SAINT GERMAIN DES FOSSES
Collectivité territoriale
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 210302360
Mairie Rue de Moulins - ST GERMAIN DES FOSSES (03260)

Ci-après dénommée l'EXPROPRIÉ

LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, pour le compte de l'Etat
Collectivité territoriale régionale
Identifiée sous le n° SIREN 200053767
Dont le siège est 101 cours Charlemagne – CS 20033 – 69269 LYON Cedex 02

Ci-après dénommée L'EXPROPRIANT

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Sur le territoire de la Commune de SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES (Allier)
Une parcelle figurant au cadastre sous les relations suivantes :

Commune SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES					
Référence cadastrale					Numéro du plan
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m²	
ZB	495	T	CHAMP DES ROCHES	3409	1
Total en m² :				3 409	

Tel que ce bien existe avec ses aisances, parties attenantes et dépendances, et les droits de toute nature qui y sont attachés sans exception ni réserve et sans qu'il soit besoin ici d'en faire plus ample description chaque partie à l'acte déclarant le parfaitement connaître.

EFFET RELATIF :

L'immeuble objet des présentes appartient au comparant par suite des faits et actes suivants :

PROCES-VERBAL D'ADJUDICATION dont acte reçu le 28/02/2005 par Maître BREANT, notaire à SAINT GERMAIN DES FOSSES (03), publié au service de la publicité foncière de l'ALLIER (03) le 26/04/2005, volume 2005P, n°1737.

REALISATION DE CONDIIION SUSPENSIVE SUR PROCES-VERBAL ADJUDICATION dont acte reçu le 15/04/2005 par Maître BREANT, notaire à SAINT GERMAIN DES FOSSES (03), publié au service de la publicité foncière de l'ALLIER (03) le 26/04/2005, volume 2005P, n°1738.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DE CESSIBILITE N°: 2221/2026
EN DATE DU 28 septembre 2026

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.0087A 00069-CG

Opération : Contournement Nord-Ouest de Vichy – RN 209

IDENTIFICATION DES PARTIES

- Madame VAN DEN ABEELE Denise Thérèse Odette, retraitée
née le 30/12/1943 à ST NICOLAS DE SOMMAIRE (61)
Veuve en premières noces et non remariée de Monsieur BLANCKAERT André Gérard.
demeurant 1 route de Vichy - CREUZIER LE NEUF (03300)

- Madame BLANCKAERT Christel , agent immobilier
née le 02/04/1968 à VICHY (03)
épouse de Monsieur DOREMIEUX François Yves Jean
mariée le 06/07/1991 à CREUZIER LE VIEUX (03)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage
préalable à leur union.
demeurant 77505 S. LAKEVIEW COURT - LITTLETON COLORADO (ETATS-UNIS)

- Madame BOYER Camille Marie Capucine, conseillère gestion de patrimoine
née le 01/08/1990 à VICHY (03)
épouse de Monsieur BOUCHY Pierre-Jean Christophe
mariée le 29/07/2016 à CREUZIER LE NEUF (03)
sous le régime contractuel de la séparation de biens pure et simple aux termes de leur contrat de mariage
reçu par Maître BREANT, notaire à SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES (03), le 27/06/2016, préalablement
à leur union.
demeurant 324 rue Garibaldi - LYON 07 (69007)

- Monsieur BOYER Pierre-Nicolas Louis-Ferdinand André Michel-Marie, professeur
né le 22/04/1992 à CASTELNAUDARY (11)
époux de Madame GAMA CUELLAR Ana Guadalupe
marié le 16/06/2023 à TONACITO MEXICO
sous le régime contractuel de la séparation de biens pure et simple aux termes de leur contrat de mariage
reçu par Maître MTRA Sonia Janeth Cruz Miranda, Notaire à Estados Unidos MEXICANOS ,
le 16/06/2023, préalablement à leur union.
demeurant 1 route de Vichy - CREUZIER LE NEUF (03300)

- Monsieur BOYER Louis-Virgile Nécati Marc Eric Barthélémy Marie, ostéopathe
né le 16/07/1995 à VICHY (03)
époux de Madame SERVAGENT Marie
marié le 03/05/2025 à ST GERMAIN DES FOSSES (03)
sous le régime contractuel de la séparation de biens pure et simple aux termes de leur contrat de mariage
reçu par Maître LOMBARD notaire à Limonest (69), le 29/03/2024, préalablement à leur union.
demeurant 24A chemin des Peupliers - DARDILLY (69570)

- Monsieur BOYER Baudoin Léopold Valentin Théophile Marie, Ingénieur
né le 14/02/1997 à VICHY (03)
Célibataire majeur, déclarant ne pas avoir conclu de pacte civil de solidarité.
demeurant 60 Rue de Caumartin - PARIS 09 (75009)

Ci-après dénommés **l'EXPROPRIÉ**

LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, pour le compte de l'Etat
Collectivité territoriale régionale
Identifiée sous le n° SIREN 200053767
Dont le siège est 101 cours Charlemagne – CS 20033 – 69269 LYON Cedex 02

Ci-après dénommée **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIE

Sur le territoire de la Commune de CREUZIER-LE-NEUF (Allier)
Une parcelle figurant au cadastre sous les relations suivantes :

Commune CREUZIER-LE-NEUF					Numéro du plan	Emprise		Reste	
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m²		N°	Surf. m²	N°	Surf. m²
A	937	T	CHARMONT	79 577	2	1039	6 783	1040	72 794
Total en m²							6 783		

Tel que ce bien existe avec ses aisances, parties attenantes et dépendances, et les droits de toute nature qui y sont attachés sans exception ni réserve et sans qu'il soit besoin ici d'en faire plus ample description chaque partie à l'acte déclarant le parfaitement connaître.

DIVISION CADASTRALE- DOCUMENT ARPENTAGE

La division de parcelle relatée ci-dessus résulte d'un document d'arpentage n° 616 C établi par M. ROBIN Cédric, Géomètre-Expert à SAINT-GERMAIN DES FOSSES (03).

La parcelle section A n° 1040 restant la propriété de L'EXPROPRIE.

EFFET RELATIF :

L'immeuble objet des présentes appartient au comparant par suite des faits et actes suivants :

Du chef de Madame BLANKERT Née VAN DEN ABEELE Denise

ACQUISITION dont acte reçu le 18/03/1996 par Maître MEYZEN, notaire à VARENNES-SUR-ALLIER (03), publié au service de la publicité foncière de L'ALLIER (03) le 17/04/1996, volume 1996P, n° 1550.

DONATION-PARTAGE dont acte reçu le 10/11/2018 par Maître MEYZEN, notaire à VARENNES-SUR-ALLIER (03), publié au service de la publicité foncière de L'ALLIER (03) le 03/12/2018, volume 2018P, n°4275.

Etant ici précisé que Monsieur BLANCKAERT André Georges, usufruitier, né le 03/06/1941 à Étrépagny est décédé le 17/04/2022 à Saint-Germain-des-Fossés.

Du chef de Madame DOREMIEUX Née BLANCKAERT Christel, Madame BOUCHY Née BOYER Camille, Monsieur BOYER Pierre-Nicolas, Monsieur BOYER Louis-Virgile, Monsieur BOYER Baudoin

DONATION-PARTAGE dont acte reçu le 10/11/2018 par Maître MEYZEN, notaire à VARENNES-SUR-ALLIER (03), publié au service de la publicité foncière de L'ALLIER (03) le 03/12/2018, volume 2018P, n°4275.

Etant ici précisé que Monsieur BLANCKAERT André Georges, usufruitier, né le 03/06/1941 à Étrépagny est décédé le 17/04/2022 à Saint-Germain-des-Fossés.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DE CESSIBILITE N°: 2221/2026
EN DATE DU 28 septembre 2026

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.0087A 00072-CG

Opération : Contournement Nord-Ouest de Vichy – RN 209

IDENTIFICATION DES PARTIES

- Monsieur BEAUJON Jean-Pierre profession inconnue
né le 17/05/1963 à GANNAT (03)
Célibataire majeur, déclarant ne pas avoir conclu de pacte civil de solidarité.
demeurant 89 route de la Montée du Loup - CHARMEIL (03110)

Ci-après dénommé **L'EXPROPRIÉ**

LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, pour le compte de l'Etat
Collectivité territoriale régionale
Identifiée sous le n° SIREN 200053767
Dont le siège est 101 cours Charlemagne – CS 20033 – 69269 LYON Cedex 02

Ci-après dénommée **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Sur le territoire de la Commune de CHARMEIL (Allier)
Une parcelle figurant au cadastre sous les relations suivantes :

Commune CHARMEIL					Numéro du plan
Référence cadastrale					
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m²	
AI	334	P	LA MONTEE DU LOUP	641	1
Total en m² :				641	

Tel que ce bien existe avec ses aisances, parties attenantes et dépendances, et les droits de toute nature qui y sont attachés sans exception ni réserve et sans qu'il soit besoin ici d'en faire plus ample description chaque partie à l'acte déclarant le parfaitement connaître.

EFFET RELATIF :

L'immeuble objet des présentes appartient au comparant par suite des faits et actes suivants :

DONATION-PARTAGE dont acte reçu le 12/06/2010 par Maître MOULIER, notaire à VENDAT (03), publié au service de la publicité foncière de l'ALLIER (03) le 02/07/2010, volume 2010P, n°1264.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DE CESSIBILITE N°: 2221/2026
EN DATE DU 28 septembre 2026

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.0087A 00074-CG

Opération : Contournement Nord-Ouest de Vichy – RN 209

IDENTIFICATION DES PARTIES

- Monsieur BLANCKAERT Eric , agriculteur
né le 22/09/1971 à VICHY (03)
Célibataire majeur, déclarant ne pas avoir conclu de pacte civil de solidarité.
demeurant Charmont les Bionnes - ST GERMAIN DES FOSSES (03260)

Ci-après dénommé **L'EXPROPRIÉ**

LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, pour le compte de l'Etat
Collectivité territoriale régionale
Identifiée sous le n° SIREN 200053767
Dont le siège est 101 cours Charlemagne – CS 20033 – 69269 LYON Cedex 02

Ci-après dénommée **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Sur le territoire de la Commune de CREUZIER-LE-NEUF (Allier)
Une parcelle figurant au cadastre sous les relations suivantes :

Commune CREUZIER-LE-NEUF					Numéro du plan
Référence cadastrale					
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m²	
ZA	263	T	LE SAUSAY	2229	1
Total en m² :				2 229	

Tel que ce bien existe avec ses aisances, parties attenantes et dépendances, et les droits de toute nature qui y sont attachés sans exception ni réserve et sans qu'il soit besoin ici d'en faire plus ample description chaque partie à l'acte déclarant le parfaitement connaître.

EFFET RELATIF :

L' immeuble objet des présentes appartient au comparant par suite des faits et actes suivants :

Vente dont acte reçu le 16/04/2019 par Maître MEYZEN, notaire à VARENNES SUR ALLIER,
publié au service de la publicité foncière de l' ALLIER le 15/05/2019, volume 2019P, n°1609.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DE CESSIBILITE N°: 2221/2026
EN DATE DU 28 septembre 2026

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.0087A 00075-CG

Opération : Contournement Nord-Ouest de Vichy – RN 209

IDENTIFICATION DES PARTIES

PROPRIETAIRE LOT n°2 pour 3037 m²
- GROUPEMENT FONCIER FORESTIER SICO représenté par Monsieur ROZIER Yves, gérant
Groupement forestier
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 539489575
La Tour d'Huillaux - LE DONJON (03130)

PROPRIÉTAIRE INCONNU LOT n°1 pour 2988 m²
- Madame SAINT ANDRE .
épouse de Monsieur PAZIAUD
demeurant 23 rue Desbrest - VICHY (03200)
L'intitulé du propriétaire n'a pas été possible.
En vertu des articles 5 et 6 du décret du 4/01/1955 en application de l'article 82 du Décret du 14/10/1955.

Ci-après dénommés **L'EXPROPRIÉ**

LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, pour le compte de l'Etat
Collectivité territoriale régionale
Identifiée sous le n° SIREN 200053767
Dont le siège est 101 cours Charlemagne – CS 20033 – 69269 LYON Cedex 02

Ci-après dénommée **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Sur le territoire de la Commune de ESPINASSE-VOZELLE(Allier)
Une parcelle figurant au cadastre sous les relations suivantes :

Commune ESPINASSE-VOZELLE						Emprise		Reste	
Référence cadastrale					Numéro du plan	N°	Surf. m²	N°	Surf. m²
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m²					
A	55	BS	RUE DE CHAMPODON	6 025	13	786	4 146	787	1 879
						Total en m²	4 146		

Tel que ce bien existe avec ses aisances, parties attenantes et dépendances, et les droits de toute nature qui y sont attachés sans exception ni réserve et sans qu'il soit besoin ici d'en faire plus ample description chaque partie à l'acte déclarant le parfaitement connaître.

DIVISION CADASTRALE- DOCUMENT ARPENTAGE

La division de parcelle relatée ci-dessus résulte d'un document d'arpentage n° 645 M établi par M. ROBIN Cédric, Géomètre-Expert à SAINT-GERMAIN DES FOSSES (03)

La parcelle section A n° 787 restant la propriété de **L'EXPROPRIÉ**.

EFFET RELATIF :

Concernant le lot n°1 - 29a 88ca du bien non délimité A 55 d'une contenance totale de 60a 25ca :

L'immeuble faisant l'objet des présentes appartient au comparant en vertu d'actes ou de faits antérieurs au 1er janvier 1956.

Concernant le lot n°2 : 30a 37ca du bien non délimité A 55 d'une contenance totale de 60a 25ca :

DEPOT DES STATUTS AVEC APPORT dont acte reçu le 30/12/2011 par Maître CAMUS, notaire à Saint-Chamond (42), publié au service de la publicité foncière de l'ALLIER (03) le 27/01/2012, volume 2012P, n° 224.

ATTESTATION RECTIFICATIVE dont acte reçu le 15/03/2012 par Maître GARDE, notaire à Saint-Chamond (42), publié au service de la publicité foncière de l'ALLIER (03) le 13/04/2012, volume 2012P, n° 865.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DE CESSIBILITE N°: 2221/2026
EN DATE DU 28 septembre 2026

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.0087A 00076-CG

Opération : Contournement Nord-Ouest de Vichy – RN 209

IDENTIFICATION DES PARTIES

PROPRIETAIRE LOT n°1 pour 2989 m²

- GROUPEMENT FONCIER FORESTIER SICO représentée par Madame Valérie NORTHOFF
Groupement forestier

Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 539489575

8 La Tour d'Huillaux - LE DONJON (03130)

PROPRIETAIRE INCONNU LOT n°3 pour 49 m²

- Madame SAINT ANDRE .

épouse de Monsieur PAZIAUD

demeurant 23 rue Desbrest - VICHY (03200)

L'intitulé du propriétaire n'a pas été possible.

En vertu des articles 5 et 6 du décret du 4/01/1955 en application de l'article 82 du Décret du 14/10/1955.

PROPRIETAIRE LOT n°2 pour 3037 m²

- Monsieur FAVIER Raymond Pierre, retraité

né le 01/02/1934 à BELLERIVE SUR ALLIER (03)

époux de Madame FORESTIER Hélène

marié le 17/08/1957 à VICHY (03)

sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage
préalable à leur union.

sous habilitation familiale prononcée par le juge des tutelles de VICHY le 19/05/2022 pour une durée de
120 mois. (Mention RC n° RG 22/00836)

demeurant 5B route de Charmeil - BELLERIVE SUR ALLIER (03700)

Ci-après dénommé **l'EXPROPRIÉ**

LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, pour le compte de l'Etat

Collectivité territoriale régionale

Identifiée sous le n° SIREN 200053767

Dont le siège est 101 cours Charlemagne – CS 20033 – 69269 LYON Cedex 02

Ci-après dénommée **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Sur le territoire de la Commune de ESPINASSE-VOZEILLE (Allier)

Une parcelle figurant au cadastre sous les relations suivantes :

Commune ESPINASSE-VOZEILLE

Référence cadastrale					Numéro du plan	Emprise		Reste	
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m²		N°	Surf. m²	N°	Surf. m²
A	54	BS	RUE DU PUY GRENIER	6 075	12	788	4 293	789	1 782
					Total en m²		4 293		

Tel que ce bien existe avec ses aisances, parties attenantes et dépendances, et les droits de toute nature qui y sont attachés sans exception ni réserve et sans qu'il soit besoin ici d'en faire plus ample description chaque partie à l'acte déclarant le parfaitement connaître.

DIVISION CADASTRALE- DOCUMENT ARPENTAGE

La division de parcelle relatée ci-dessus résulte d'un document d'arpentage n° 646 H établi par M. ROBIN Cédric, Géomètre-Expert à SAINT-GERMAIN DES FOSSES (03) .

La parcelle section An° 789 restant la propriété de **L'EXPROPRIÉ**.

EFFET RELATIF :

L' immeuble objet des présentes appartient au comparant par suite des faits et actes suivants :

Concernant le lot n°1 : Groupement Foncier Forestier SICO : propriétaire du bien non délimité pour 29a 89ca

VENTE dont acte reçu le 14/11/2016 par Maître QUEFFELLEC, notaire à SAINT-CHAMOND (42), publié au service de la publicité foncière de l'ALLIER (03) le 05/12/2016, volume 2016P, n° 2042.

Concernant le lot n° 2 :Monsieur FAVIER Raymond : propriétaire du bien non délimité pour 30a 37 ca en vertu d'actes ou de faits antérieurs au 1er janvier 1956.

Concernant le lot n °3 :Madame PAZAUD Née SAINT ANDRE :propriétaire du bien non délimité pour 49ca en vertu d'actes ou de faits antérieurs au 1er janvier 1956.

**VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DE CESSIBILITE N°: 2221/2026
EN DATE DU 28 septembre 2026**

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf.0087A 00081-CG

Opération : Contournement Nord-Ouest de Vichy – RN 209

IDENTIFICATION DES PARTIES

- Monsieur GAYET Jean-Claude , agriculteur
né le 15/01/1972 à VICHY (03)
époux de Madame METAIRIE Magali Sandrine
marié le 21/06/2003 à ST POURCAIN SUR SIOULE (03)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage
préalable à leur union.
demeurant 13 rue des Joncs - ST REMY EN ROLLAT (03110)

Ci-après dénommé **l'EXPROPRIÉ**

LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, pour le compte de l'Etat
Collectivité territoriale régionale
Identifiée sous le n° SIREN 200053767
Dont le siège est 101 cours Charlemagne – CS 20033 – 69269 LYON Cedex 02

Ci-après dénommée **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DU BIEN EXPROPRIÉ

Sur le territoire de la Commune de SAINT-REMY-EN-ROLLAT (Allier)
Diverses parcelles figurant au cadastre sous les relations suivantes :

Commune SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT

Référence cadastrale					Numéro du plan
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m²	
ZO	125	P	GRAVIERE	368	21
Total en m² :				368	

Tel que ce bien existe avec ses aisances, parties attenantes et dépendances, et les droits de toute nature qui y sont attachés sans exception ni réserve et sans qu'il soit besoin ici d'en faire plus ample description chaque partie à l'acte déclarant le parfaitement connaître.

EFFET RELATIF :

L' immeuble objet des présentes appartient au comparant par suite des faits et actes suivants :

VENTE dont acte reçu le 10/07/2015 par Maître MOULIER, notaire à VENDAT (03), publié au service de la publicité foncière de l'ALLIER (03) le 31/07/2015, volume 2015P, n°1349.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DE CESSIBILITE N°: 2224/2026
EN DATE DU 28 septembre 2026

